



RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

RDV de carrière 2020-2021

Comptes rendus et appréciations des IEN disponibles

Ce que vous pouvez faire...

PPCR : les comptes-rendus et appréciations littérales IEN des rendez-vous de carrière 2020-2021 peuvent être consultés



Mode d'emploi pour consulter son compte rendu de RDV carrière

Que faire maintenant ?

A la suite du rendez-vous de carrière, le compte-rendu d'évaluation professionnelle de l'enseignant est communiqué à l'intéressé(e), par l'IEN pour les personnels du 1er degré. Aucune condition de délai n'est mentionnée dans les textes.

Par contre, l'enseignant qui souhaite formuler des observations (en 10 lignes maximum dans la partie réservée à cet effet) doit le faire dans les trois semaines suivant la réception du compte rendu.

Article 5 de l'arrêté du 5 mai 2017



Comme chaque année, des collègues saisissent le SNUDI FO 13 suite à la lecture de leur compte rendu, parfois choqués et atterrés...

Le SNUDI FO 13 vous encourage à formuler des observations dans la perspective d'un recours sur l'avis final que le DASEN posera sur votre RDV de carrière. Il s'agira de la « valeur professionnelle » qui servira d'élément de barème pour votre futur avancement de carrière.

Dans le contexte actuel d'évaluation-suivi permanent découlant de PPCR et de réflexion ministérielle sur un éventuel 4ème RDV de carrière et d'évaluation par les pairs, il est préférable de ne pas laisser passer un quelconque élément que vous souhaitez contester.

Le recours est un droit réglementaire qui devient le seul rempart contre l'arbitraire du PPCR !

ATTENTION, N'OUBLIEZ PAS : Pour l'administration, « qui ne dit mot consent ! »

Si vous avez besoin d'aide, demandez l'expertise des délégués FO !

RAPPEL

FO continue de revendiquer l'abandon de PPCR aujourd'hui symbole de l'arbitraire !

Les rendez-vous de carrière des personnels enseignants des CPE et des PsyEN ont été institués par le décret 2017-786 du 5 mai 2017, en application des dispositions imposées par le ministère de la Fonction Publique dans le cadre de PPCR (Parcours Professionnels, Carrière et Rémunération) contre lequel FO s'est toujours battu !



Lire notre dossier spécial

TELECHARGER

PPCR et Loi de Transformation de la Fonction publique Destruction de notre statut !

Ainsi que le dernier volet du protocole PPCR a été appliqué au 1^{er} janvier 2020, chaque professeur des écoles appréciera ce qu'il a gagné pendant ces 5 années de « pseudo-réévaluation ».

Avant au 1^{er} janvier 2020, la grille indiciaire a été actualisée mais les barèmes points d'index dominés ont subi de profondes modifications de notre statut sans jamais compenser le gel du point d'index depuis 2010, l'augmentation de la CSG de 1,7% (dont la compensation n'est inacceptable et qui le tous les fonctionnaires), l'augmentation de la cotisation pour pension civile de 2020 à 2020, la déqualification du jour de carrière... alors que le pouvoir d'achat ne cesse de s'effondrer.

Péjorative que PPCR a ouvert la voie à la nouvelle Loi de Transformation de la Fonction publique introduisant l'indépendance des droits des collègues, notamment en termes d'évaluation hiérarchique et de recours, et qui a conduit à valider les CAPO promotions de leurs privilèges, CAPO aujourd'hui totalement dénués de mouvement, des promotions, de la formation.

FO a eu raison de ne pas signer PPCR qui empiétait le gel du point d'index en 2017 et mettrait en combatant à la Casse de la Transformation de la Fonction publique.

Le Ministre Blanquer conçoit un « 4ème RDV des professeurs » pour discuter l'acte réévaluation des enseignants. Cette proposition est par essence vaine : elle est apparue en pleine mobilisation contre la réforme de retraites, qui a certes été pour le moment retardée mais qui reste insurmontable au calendrier ministériel. Le ministre précise que cette « nouvelle instance » serait liée à une transformation profonde du système éducatif et des carrières.

Après PPCR, qui pouvait encore accepter une pseudo-réévaluation contre un déclinement de notre statut ?

Le SNUDI-FO avec la FNEC-FP revendique 383 euros d'augmentation indicative pour tous dès maintenant sans contrepartie et l'ouverture immédiate de négociations en vue d'un rattrapage de la perte de pouvoir d'achat stable depuis 2000 !

PPCR : un énorme coup porté à notre statut

Le décret du 7 mai 2017 met en cause l'ensemble de nos garanties statutaires.

Il installe le régime du « maître individuel » et de l'arbitraire.

Il instaure un 3^{ème} grade, la classe exceptionnelle réservée à une infime minorité.

Le protocole PPCR, qui concerne toute la Fonction publique, a été signé par la COTE FUNSA et la FSU. Il a été rejoint par FO, la COT et Solidaires représentant plus de 50 % des agents. Le gouvernement s'obligeait à le respecter.

Au comité technique ministériel du 07/12/2016, la FNEC-FP, la COT et la FICP ont voté contre ce décret tandis que la FSU, FUNSA et la CDT ont voté pour.

SNUDI-FO Spécial - septembre 2020 7

Vous appréciez les informations du SNUDI FO 13, ses réponses à vos questions, ses prises de positions, ses interventions, ses dossiers, son activité, son soutien... ?

ALORS SYNDIQUEZ-VOUS !

Carte 2021 « mi-année »

>> ICI <<



LA BONNE CARTE

Nouvelle adhésion ?
Ne payez que les mois restants cette année (juin à décembre)

Quels avantages ?

- 1/ Vous pouvez fractionner votre paiement sur autant de mois restant en 2021
- 2/ Vous recevrez un reçu fiscal en janvier 2022 pour déduire 66% de la cotisation de vos impôts
- 3/ Vos dossiers de suivi sont traités prioritairement
- 4/ Vous bénéficierez d'informations spécifiques sur le déroulement de votre carrière.
- 5/ Vous serez invités à participer à notre AG annuelle pour décider de l'orientation générale du syndicat et intégrer l'instance dirigeante (conseil syndical) si vous le souhaitez...

SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône www.snudifo13.org

Vieille Bourse du Travail, 1 place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille cedex 01
Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13
Fax : 09 57 49 82 49 Mail : contact@snudifo13.org

